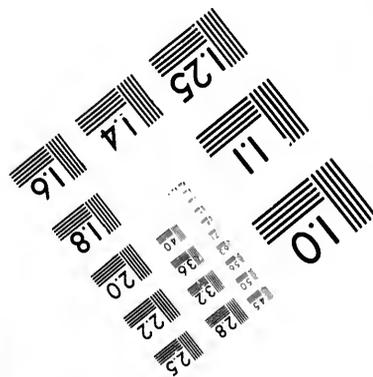
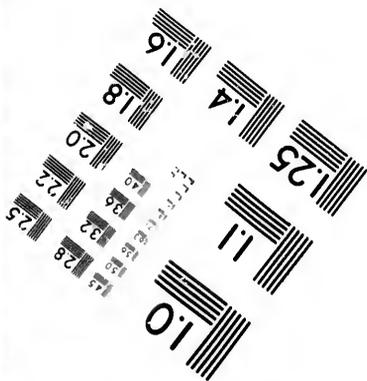
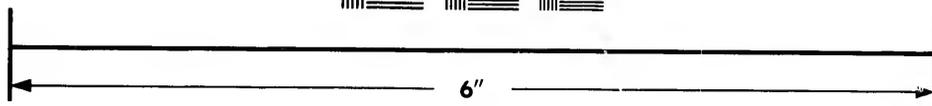
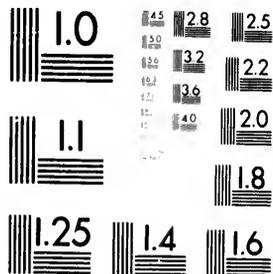


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

2.8  
2.5  
2.2  
2.0  
1.8

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure

Only edition available/  
Seule édition disponible

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

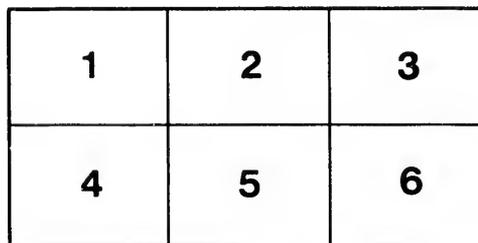
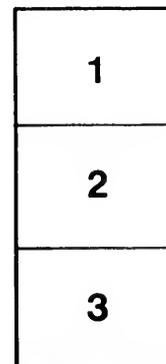
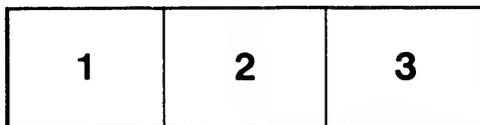
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



L

L'



---

LES DROITS

— SUR LE —

BLÉ-D'INDE

\*\*\*\*\*

L'OPINION DE M. RUFUS POPE

—  
SES RÉSULTATS PRATIQUES

---

HD 9049

C8

C3

1900

\*\*\*

# Les droits sur le blé-d'Inde

---

## L'OPINION DE M. RUFUS POPE

---

### Ses résultats pratiques

---

Dans la brochure No 1 que les conservateurs font circuler pour la campagne électorale, on lit ce qui suit à la page 8 :

“ Ils ont supprimé les droits sur le blé-d'Inde.

“ Cette mesure était demandée par les engraisseurs d'Ontario.

“ L'introduction libre du blé-d'Inde a eu pour effet de diminuer la valeur marchande des lards et des bacons provenant d'Ontario, qui n'ont plus la consistance que leur donnait la nourriture variée d'autrefois et qui les différençait du porc américain.

“ D'un autre côté les agriculteurs qui avaient à vendre de l'avoine et des pois subissent une perte réelle par suite de l'introduction du blé-d'Inde, qui prend la place de ces produits”.

M. Rufus Pope, député de Compton, et l'un des chefs du parti conservateur, est l'un des agriculteurs les plus distingués de la province. En 1895, il a proposé à la Chambre des Communes la résolution suivante [ ]

“ Qu'il est opportun de placer le maïs sur la liste des articles en franchise ”.

A l'appui de cette motion, il a prononcé un discours qui est une réponse péremptoire aux dires de la brochure bleue. Voici quelques extraits de ce discours, qui nous dispensent de toute autre réfutation.

“ Tous les hommes pratiques s'accordent à dire que si nous voulons nous maintenir comme cultivateurs, dans les vieilles provinces, où la terre s'épuise par des récoltes continuelles, il nous faut adopter de meilleures méthodes de culture et devenir, non seulement des producteurs de matière brute, mais des producteurs d'articles fabriqués—boeuf et mouton—et laisser là la valeur de la récolte à titre d'engrais, afin de maintenir la fertilité du sol... Si nous avons l'alimentation au plus bas prix possible, nous pouvons produire le bœuf, le beurre et le fromage, toutes les viandes, tous les produits de la laiterie, plus économiquement et plus avantageusement que dans l'ouest et peut-être rendre nos terres profitables, dans les provinces de l'est... Le maïs et un mélange d'orge engraisseront convenablement le bétail pour le marché anglais. Sachant que notre bétail doit être engraisé pour ce marché et que nos cultivateurs sont obligés d'acheter le maïs, je sou mets cette motion à la Chambre afin qu'ils puissent savoir ce qu'ils auront à faire, et s'ils devront continuer à payer un droit de 7½ centins par minot. La tendance générale du cultivateur a été de nourrir plus de bestiaux et de vendre moins de grain...

**LA QUESTION DU BÉTAIL EST D'UNE IMPORTANCE VITALE POUR NOTRE PAYS.** Les producteurs d'orge d'Ontario m'ont dit qu'ils pourraient nous fournir l'orge à un prix aussi bas qu'il nous le faudrait pour nous procurer de la nourriture. Il n'y a pas de doute à cet égard ; mais que nous l'ayons à bon marché ou non, le genre de bestiaux qu'il nous faut offrir dans notre partie du pays ne saurait être fini avec l'orge seule. Ils sont maigres, ont peu d'épaisseur et il faut du maïs pour les engraisser.

“ Les cultivateurs qui produisent le grain diront peut-être : Vous nous obligez d'élever. Eh bien, si nous les obligeons d'élever, nous les obligeons à un genre de culture indiqué comme le meilleur par les hommes pratiques et les hommes de science de l'ancien et du nouveau monde. Nous les obligeons de maintenir la fertilité de leur sol, et en prenant les prix actuels du lard, nous les obligeons à produire de l'orge qu'ils vendent aujourd'hui 33 centins, de façon à l'utiliser et d'en obtenir 90 centins le minot. Je crois que les

obliger a  
tage. (De

Il se  
do la br

Grâ  
cultivate  
donner  
néficie d  
grain é

La  
Laurier

Er  
con. E  
ou 8.0  
20,230

F  
\$9,95  
du ré  
21,60  
pour

vate  
cur  
il a

a

f

r

obliger ainsi, c'est les obliger, sous tous les rapports, à leur grand avantage. (*Debats*, 1893, pp. 394-98.)

Il serait impossible d'opposer une meilleure réfutation aux blagues de la brochure bleue.

Grâce à la politique du gouvernement Laurier, chaque fois qu'un cultivateur canadien achète un minot de blé-d'Inde américain pour faire donner plus de lait à ses vaches, engraisser un boeuf ou un porc, il bénéficie des 7½ centins grâce à la suppression du droit de douane dont ce grain était frappé sous le régime conservateur.

La démonstration de M. Pope et la sagesse de la politique de M. Laurier ont été corroborées par les faits.

En 1894, nous avons exporté 26,826,840 livres de lard fumé ou *bacon*. En 1896, nous en avons exporté 47,057,642 livres, valant \$3,802,135, ou 8.09 centins la livre. Il y a eu durant ces trois ans augmentation de 20,230,802 livres, ou une moyenne de 6,743,601 livres par année.

En 1899, nous avons exporté 111,868,938 livres de *bacon*, valant \$9,953,582, ou 8.89 centins la livre. Il y a donc eu durant ces trois ans du régime libéral, augmentation de 64,811,296 livres, ou une moyenne de 21,603,432 livres par année. Cela excède de 14,859,831 livres ou de 220.35 pour 100 pour la moyenne annuelle sous le régime conservateur.

L'explication de ce fait est bien simple : du moment que nos cultivateurs, grâce à l'abolition du droit de 7½ centins le minot, ont pu se procurer le blé-d'Inde à meilleur marché, ils ont engraisé plus de cochons, il s'est fait plus de *bacon* et nous en avons exporté plus.

Mais, dit la brochure bleue, l'introduction du blé-d'Inde américain a eu pour effet de diminuer la valeur marchande de nos *bacons*.

C'est encore une assertion dont la fausseté est démontrée par les faits.

En 1896, sous le régime conservateur, alors que le blé-d'Inde américain n'était pas employé pour les engrais, parce que la taxe en haus-

sait trop le prix, la valeur de notre *bacon*, d'après les déclarations à la douane, n'était que de 8.09, ou \$8.09 le 100 livres. En 1899, sous le régime libéral et après que l'abolition du droit de 7½ centins le minot eut diminué le prix du blé-d'Inde et en eut répandu l'usage pour les engrais, le *bacon* que nous avons exporté, toujours d'après les déclarations en douane, valait 8.89 centins la livre, ou \$8.89 le 100 livres, ou 80 centins de plus.

Il serait difficile de prouver plus clairement qu'au lieu de la diminuer, l'emploi du blé-d'Inde pour les engrais augmente la valeur marchande de nos *bacons*.

La même chose est arrivée pour les bêtes à cornes.

Nous en avons exporté 85,841 en 1894, et 102,862 en 1896, ce qui fait une augmentation de 17,021 pour les trois ans, et de 5673 par année. En 1899, nous en avons exporté 187,451, ce qui fait sur 1896 une augmentation de 84,589, soit une moyenne de 28,196 par année, ou une augmentation de plus de 500 pour 100 sous le régime libéral.

Du moment que les cultivateurs ont vu qu'ils pouvaient se procurer le blé-d'Inde à bon marché, ils se sont livrés à l'engraissement du bétail pour le marché anglais, et le bénéfice de l'abolition des droits opérée par le gouvernement Laurier a produit l'augmentation constatée plus haut.

La même chose s'est produite au sujet du beurre.

En 1894, nous avons exporté 5,534,621 livres de beurre et 5,889,241 en 1896, ce qui fait en trois ans une augmentation de 354,620 livres. En 1899, nous en avons exporté 20,139,195 livres, ce qui fait durant les trois ans du régime libéral une augmentation de 14,250,054 livres. De 17.56 centins, ou \$17.86 le 100 livres qu'il était en 1896, d'après les entrées en douane, le prix de notre beurre d'exportation est monté à 18.37 centins la livre, ou \$18.37 le 100 livres en 1899.

Ici encore nous voyons l'effet de l'abolition des droits sur le blé-d'Inde, qui a permis aux cultivateurs de se procurer à meilleur marché l'un des meilleurs aliments pour les vaches laitières.

D'ailleurs, il ne faut pas raisonner longtemps pour voir la sagesse et l'habileté dont le gouvernement Laurier a fait preuve en abolissant les droits sur le blé-d'Inde.

Sur le marché anglais, les Américains sont nos plus redoutables concurrents pour la vente du bétail, de la viande et du beurre. Le blé-d'Inde qui vient si bien chez eux et qui ne peut se cultiver profitablement que dans une partie comparativement restreinte de notre pays, leur donnait sur nous l'avantage que représentaient les 7½ centins de droit de douane : en abolissant ce droit, le gouvernement Laurier a mis les cultivateurs canadiens sur un pied d'égalité avec ceux des Etats-Unis et la conséquence est que d'année en année, depuis trois ans, nous enlevons aux Américains une plus large part du marché anglais, quant aux bétail vivant, aux viandes fumées et au beurre. Si nous avions encore le droit de 7½ centins sur le blé-d'Inde, nous en serions encore, pour nos exportations en Angleterre, aux quantités et aux prix du régime conservateur.

“ D'un autre côté, dit la brochure, les agriculteurs qui avaient à vendre de l'avoine et des pois, subissent une perte réelle par suite de l'introduction du blé-d'Inde, qui prend la place de ces produits ”.

“ C'est encore une fausseté dont les faits et les documents publics font bonne justice.

“ Comme le blé-d'Inde coûte meilleur marché, est mieux approprié à cette fin, nos cultivateurs l'emploient pour leurs engrais, pour faire donner plus de lait à leurs vaches, puis vendent leurs pois et leur avoine, qui sont exportés en Angleterre, pour la plus grande partie. En 1896, quand le blé-d'Inde n'était pas admis en franchise dans le pays, nous avons exporté 1,544,947 minots de pois. En 1899, avec l'admission du blé-d'Inde en franchise, nous avons exporté 2,779,168 minots de pois, ou 1,234,221 minots de plus que sous le régime conservateur.

“ Il en a été de même pour l'avoine. Nous en avons exporté 968,137 minots en 1896 et 10,312,992 minots en 1899, ce qui fait une augmentation de 9,344,855 minots. En 1896, sous les conservateurs, nos cultivateurs n'avaient que 28,28 centins le minot pour leur avoine, d'après les

déclarations en douane ; en 1899, sous les libéraux, ils ont eu 31.69 centins le minot, tel que constaté par les entrées en douane, ou 3.41 centins de plus qu'en 1896, sous les conservateurs.

Voilà la perte que l'introduction du blé-d'Inde en franchise a fait subir à nos cultivateurs !

Cette hausse de 3.41 centins le minot, sur une exportation de 10,752,992 minots, forme une somme de \$351,673, que les cultivateurs doivent à la politique de Sir W. Laurier. Comme les trois quarts de cette avoine, tout près, ont été achetés dans notre province, ce sont surtout les cultivateurs de la province de Québec qui bénéficient de la politique de l'administration libérale.

Nos gens ont du coeur et du bon sens : pourquoi mettraient-ils de côté les hommes qui leur procurent ces hausses dans les prix de leurs produits, pour les remplacer par les conservateurs, dont toute la politique est de taxer, de déplumer et d'écorcher le peuple ?

---

134

127712c

1.00 cen-  
centins

e a fait

de 10,  
eurs doi-  
de cette  
surtout  
politique

nt-ils de  
de leurs  
a politi-

